

**CERTIFICAT RELATIF AU NOMBRE DE DEMANDES ÉCRITES  
REÇUES DES PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE  
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-367**

Je, Laura Thibault, assistante greffière, certifie qu'à la suite de l'avis public donné le 30 octobre 2024, le nombre de signatures reçues pour le règlement numéro 1001-367, soit par demandes écrites individuelles ou pétition, est de **ZÉRO (0)**.

Signé à Terrebonne, le 8 novembre 2024

Me Laura Thibault, assistante greffière

*(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*

**Déposé à la séance du conseil tenue le 19 novembre 2024.**